Image not found or type unknown

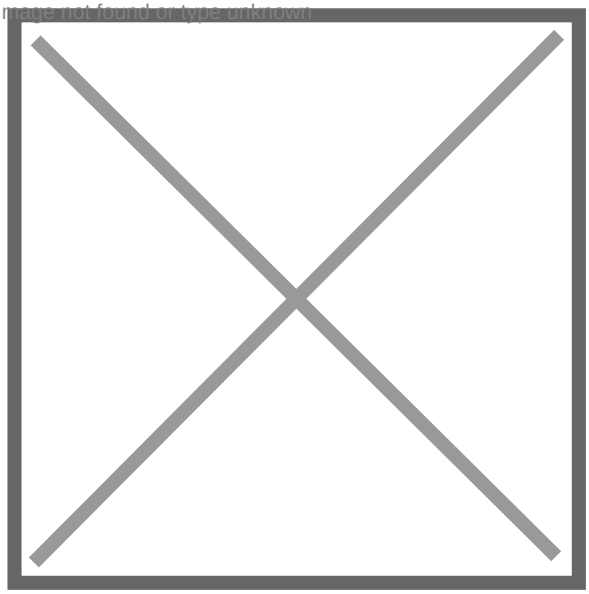

Placement abusif de mon enfant

Par **grell**, le **02/08/2010** à **16:49**

Bonjour,

je vous laisse ce message car ont n'a enlevé mon enfant on ma enlevé ma fille qui a 16 mois quand ont ma enlevé ma fille elle navais que 9 mois cela fais déja 6 mois que ma fille est placé dans un foyer de lenfance quand ma fille a été placé dans ce foyer je nais pas recue le contrendu du jugement ni lordonnance de placement et je nais pas signé de contrat daccueil ma fille a été placé le 22 janvier 2010 et la je suis repassé devant le juge des enfants le 09 juillet 2010 et ils veule replacé ma fille encore pendant 1 ans dans une famille daccueil et depuis le 09 juillet date ou je suis passé devant le juge des enfants je nais toujours rien recue je nais pas recue le contrendu du jugement je nais pas recue lordonnance de placement et je nais pas signé de contrat daccueil aidez moi sil vous plait je ne sais plus quoi faire aidez moi merci

Par **Marion2**, le **02/08/2010** à **17:29**

Bonjour,

Lorsque le placement d'enfant est décidé, c'est pour motif grave.
A vous de réfléchir à la situation et d'essayer de la faire évoluer.

Par **grell**, le **02/08/2010** à **17:33**

justement ils n y a aucun motifs concernant le placement abusif de notre fille car elle nétait en aucun cas en danger avec nous ils n y avais aucun danger que dois je faire

Par **grell**, le **02/08/2010** à **18:13**

voici les motifs concernant le placement de notre enfant rythme des repas non adapté a sont age , lenfant ne réclamant en conséquence pas a manger et sucant sont pouce jusqua présenter une inflammation pour combler la sensation de faim ce motif la est faux car ma fille mangeait mais cest vraie que elle ne mangeait pas beaucoup ce nest pas une grosse mangeuse et si elle sucait sont pouce car elle se fessais les dents et elle ne voulais pas prendre sa tétine et je vous signale que la directrice du foyer ou est notre fille nous a dit quelle ne mangeait pas beaucoup depuis que notre fille est au foyer elle na pris que 1 kilos en 6 mois ce nest pas beaucoup aprés il y a dautres motifs perte de poid, avec une courbe de croissance fragile qui reprend lors que les parents sent une préssion des services sociaux ce motif la est faux oui ma fille etait petite et pas grosse mais sa ce nétait pas de notre faute nous les parents nous sommes petits et pas gros voici un autre motif manque de stimulation de lenfant avec un retard psychomoteur, ce motif la est faux car la directrice ou est placé notre fille nous a dit que elle ne manquait pas de stimulation et quelle navais pas de retard psychomoteur voici un autre motif noélline notre fille passant ses journées dans une balancelle sans sécurité ce motif la est faux oui cest vraie ma fille avais une petite balancelle a elle je la méttait dedans mais elle était attaché dans la balancelle il y avais une sécurité et quand notre fille commencais a sendormire ont la prenais et ont la méttai dans sont lit voici un autre motif absence de réponse adapté aux problémes de santé de lenfant et manque danticipation de ses besoins ce motif la est faux car notre fille était suivie a la pmi de la ferté sous jouarre et elle était suivie a meaux par le médecin généraliste pédiatre docteur madeuf voici un autre motif conflit conjugal au sein du couple avec un déni systématique de monsieur grell donc mon compagnon a légart de sa compagne qui connait par ailleurs des fragilités personnelles importantes ce motif la est faux

Par **Marion2**, le **02/08/2010** à **18:42**

Il faut une amélioration de la santé de votre petite Noëlline.

Elle a été examinée par des médecins qui ont donné leur avis au Juge.

Laissez faire les services sociaux, pour son bien.

Soyez patiente et ne vous énervez pas, ce qui donne une mauvaise impression de vous au Juge et aux Services Sociaux.

Pensez tout d'abord à la santé de votre fille et à son bien-être.

Bon courage à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **grell**, le **02/08/2010** à **19:06**

oui mais au foyer ou notre fille elle est notre fille na pris que 1 kilos depuis 6 mois ce nest pas beaucoup en plus au foyer elle est tapé notre fille a des bleues sur elle ont a arraché des cheveux a notre fille et notre fille a une brulure de cigarette sur la main et un gros bouton purulent en dessous du menton et aucunes éxplications nous a été donné a se sujet

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **15:44**

Madame,
je compati avec vous, il est vrai que certains médecins n'hésite pas à faire de fausses déclarations.
Je vous conseil, si vous le pouvez à contacté dans les plus brefs délais soit un avocat si vous en avez les moyens pour faire appel de la décision (je ne sais pas d'en votre cas si cela est encore possible car il y a malheureusement des délais légaux a respectés). Soit de contacté des politiciens, qui ont une influence et qui pourront peut être vous aider.
Au lieu de placer votre enfant ils auraient pu faire une A.E.M.O (Assistance Éducative en Milieu Ouvert) ce qui vous aurait permis d'avoir votre enfant avec vous avec un éducateur qui venait pour voir comment cela se passait. Placer l'enfant directement cela me parait excessif, a mon avis le juge n'a pas été clément avec vous.
en tout cas ne vous laissez pas abattre. Ce n'est pas parce qu'un enfant à un petit poids et ne mange pas beaucoup qu'il est maltraité ou autre. Avez-vous eu une altercation avec un médecin ou quelqu'un de la pmi?

Par **grell**, le **06/08/2010** à **17:17**

non je nais pas eu daltércation avec un médecin la nous sommes repassé devant le juge des enfants le 09 juillet 2010 et nous venons juste de recevoir le contrendu du jugement nous avons recue le contrendu du jugement le 03/08/2010 maintenant a causse du juge je ne peut pas faire appelle du jugement je ne peut pas faire appelle de la décision je vais vous dire ce que le juge a marqué dans le contrendu du jugement que nous venons de recevoir il dit que ma fille était présente a laudience du 09 juillet 2010 il a marqué que ma fille était la le 09 juillet jours de laudience le juge a menti ma fille nétait pas la le 09 juillet 2010 ma fille nétait pas la le jours de laudience le 09 juillet 2010 le juge marque dans le contrendu du jugement attendu qu'il ressort des éléments du dossiers que ma fille noélline a bien évolué depuis l'accueil , ayant pris du poids , se tenant assise normalement et commencant a se déplacer en rampant ,qu'au niveau du comportement , son rapport aux autres apparaisse compliqués dans la mesure ou elle est brusque et brutale dans ses gestes et se montre souvent agitée sans motif apparent, ce comportement s,amplifiant aprés chaque visites médiatisée que les parents n'adhérent pas a l'accueil , le pére pouvant se montrer agressif et menacant , les deux parents refusant par ailleurs de travailler autour de leurs posture parentale , qu'en outre lors d'une visite médiatisée ils ont pu se montrer trés virulents, du faits de ne pas avoir pu profiter du jour prévu pour le baptéme de leurs fille; menacant ainsi le personnel éducatif, que lors des visites ils se montre envahissants dans la relation a leurs fille, ne lui permettant pas d'étre un peut a distance et la maintenant dans un état de surexcitation qui perturbe par la suite

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'enfant pendant trois a quatre jours, que lors des derniéres visites, les personnel éducatif ont pu observer que la mineur tentait de repousser l'attitude envahissante de ses parents qui ne semble pas étre a l'écoute des méssages qu'elle peut faire passer par son comportement,qu'au vu de ces éléments le service éducatif sollicite le renouvellement du placement ainsi qu'une réduction de la fréquence des visites médiatisées le juge marque aussi dans le contrendu du jugement attendu par ailleurs qu'au vu de l'incapacité des parents a se remettre en question, une éxpertise apparait opportune afin d'évaluer leur capacité parentale, qu'en conséquence il convient d'ordonner une expertise psychologique confiée a monsieur thebault, pour une durée de 6 mois a compter de la présente décision merci de maidez car le juge dit vraiment nimporte koi car ont est pas mongole nous ne sommes pas des parents mongole aidez nous a récupéré notre fille merci pour vos réponses

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **17:26**

Madame,
Le mieux serait d'aller voir, je penses un homme politique pour voir ce qu'il peut faire pour vous aidé. Je l'ai fais pour ma fille, pour un autre problème. Et cela a quand même peser sur la balance.
Avez-vous un avocat? L'assistance éducative ne vous a pas été proposer?

Par **grell**, le **06/08/2010** à **17:36**

pourtant quand je suis passé au juge des enfants pour la premiére fois il y avais marqué sur la feuille que jai recu que cétait pour un jugement en assistance éducative et la je viens de recevoir le contrendu du jugement du 09 juillet 2010 sur le contrendu du jugement il y a marqué jugement en assistance éducative et je ne sais pas comment rencontré un homme politique comme vous avez dit jai plusieurs fois écrit a monsieur sarkozy il ma répondu qu'il ne pouvais rien faire contre un juge je suis déséspéré comment faire pour récupéré ma fille

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **17:41**

Bonjour,
moi je suis aller a une permanence politique.
par contre vous dites ne plus pouvoir faire appel de la décision, or si vous avez reçu le compte rendu le 03 Aout 2010 normalement (si je me souviens bien) vous avez 15 jours suivant la réception du compte rendu pour faire appel justement. Cela doit être marquer sur le document reçu en bas de page je crois.
Si c'est un jugement en assistance éducative il se peut que si vous n'avez pas été réceptive à la mesure, que vous n'avez "adhéré" comme ils disent, qu'ils ai demander le placement a cause de ça.
dans tous les cas il vous faut un avocat pour pouvoir vous aider. seuls ce n'est pas évident.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **grell**, le **06/08/2010** à **17:48**

merci pour vos réponses cela me fais du bien comment trouvé un homme politique ou allé a une réunion politique jai vraiment besoin daide pour récupéré ma fille en plus ma fille est tapé au foyer de lenfance ou ma fille est que faire

Par **laurarose**, le **06/08/2010** à **17:55**

Madame,
le mieux serait que nous discutions de votre problème sur msn, si vous le souhaité.
Sinon pour le problème de votre fille qui est maltraiter dans le foyer, en avez-vous parler au juge? sinon si cela est possible, contacté le médecin du foyer, si il y en a un et demandé un rendez-vous avec lui pour lui en parler.
Sinon voyez le directeur du foyer directement.
Je viens de penser à quelque chose mais je ne sais pas si cela est faisable (je ne suis pas juriste). Vous pouvez peut être demander une expertise médicale sur votre fille qui prouverait la maltraitance.

Par **grell**, le **06/08/2010** à **18:11**

oui je voudrais bien de discuté avec vous sur msn sinon je pourais éventuellement vous donné mon numéro de téléphone pour que vous puissiez mappellé pour discuté cest le **********mon adresse msn cest thierry.grell@hotmail.fr et votre adresse msn cest koi

Par **laurarose**, le **09/08/2010** à **12:20**

bonjour,
excusez-moi de ne pas vous avoir contacté plus tôt mais j'étais absente.
Comment allez-vous?
Avez-vous eu des nouvelles de votre fille?
Je pensais à une chose, avez-vous refuser l'assistance éducative?
je vais vous rajouter dans mes contacts msn si vous le voulez bien.
bon courage

Par **grell**, le **09/08/2010** à **12:33**

non je nais pas refusé lassistance éducative pourtant quand ont a recu notre convocation sur la convocation cétait marqué assistance éducative moi je nais pas le morale et la je voie ma fille mardi matin donc demain pour le moment elle vas bien mais ma fille me fais comprendre par des gestes quelle ne vas pas bien

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **grell**, le **10/08/2010** à **14:59**

aujourdhuit mardi 10 aout visite de ma fille a l'ase de coulommiers heure de la visite 10 heures a coulommiers le foyer de l'enfance de meaux devais ammenné ma fille a l'ase de coulommiers a 10 heures pour la visite jai attendue jusqua 11 heures moins le quart personnes nest venue le référent de ma fille a ensuite appellé le foyer de l'enfance de meaux et le foyer de meaux a répondu quil avais oublier que cétait aujourdhuit la visite avec ma fille en plus ils ont le planning

Par **redcolour**, le **10/09/2010** à **11:05**

J'ai eue aussi des problèmes avec les services sociaux car ma fille ne s'alimentait pas beaucoup et on nous l'aurait enlevé aussi si on ne s'était pas défendu par un avocat et par un médecin d'un hopital reconnu.
D'une part, tu peux prendre contact avec le greffe du tribunal qui a ordonné le placement, prendre rendez-vous et consulter le dossier et prendre des notes.
D'autre part, contacte le médecin qui a suivi ta fille et demande-lui tout le dossier.
tiens-nous au courant.

Par **antiprédateur**, le **17/09/2010** à **12:13**

dans chaque jugement ou ordonance il doit etre specifier le lieu et l'instance et le delai pour laquel un appel peut etre relevé
Faire appel en recomandé AR
La cour d'appel envoie en retour un declaration d'appel
a savoir :
en cas d'appel sur ordonnance de placement la chambre des mineur a obligation de convoqué dans un delai de 3 mois
1193 code procedure civil
c'est a ce moment que peuvent etre introduite une multitude de levé de placement pour cause de nullité de procedure.

Par **Marmilon**, le **25/09/2010** à **15:21**

Des placements abusifs d'enfants?!, c'est à la Mode!,... Ils sont les 'ILUMINATY', une espèce de race Humaine, que rien ni personne ne peut empêcher de détruire, de réduire à néant,... ce SONT DES PSYCHIATRES, DES EDUCTAEURS SPE, JUGES, AVOCATS, ASSISTANTES SOCIALES, DIRECTEUR D'ECOLES, INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE, VOISINAGES, FAMILLES, PROCUREURS,...la liste est longue
Pourtant chez ces gens là, on y trouve des Pédophiles, des alcooliques, des addicts aux anti-depresseurs, des sniffeurs de cocaïne,..la liste est longue, des 'ILLUMINéS' pour dire vrai, entres leurs mains, c'est comme avoir la CAMISOLE de force, quelquefois ça m'est traversée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'esprit de penser que mort, serait mieux, que d'être traitée de la sorte par ce genre d'individu, LA FRANCE C'EST LE PAYS DE LA SOUFFRANCE, POUR CEUX QUI N'ONT PAS DE CHANCE.

Par **senorita**, le **29/09/2010** à **20:40**

IL y a sur internet de nombreux témoignage des placement abusif par la protection de l'enfance et de nombreuses associations ce mobilisent ainsi qu'une Radio sur Marseille "Radio Galère" qui ouvre son antenne chaque lundi soir et que l'on peux écouter sur le web.

SOS Parents Abusés:
http://sos-parents-abuses.forumactif.com/

Par **lorentz**, le **21/10/2010** à **08:48**

chère Grel
si nous avons bien compris ton message
tu n'as rien reçu de la par du magistrat ni de l'ase ?
tu peux frapper ce placement comme illégal devant la cour d'appel
ou récuser le magistrat pour faute tu à eu raison de ne rien signier car ceci prouve que tu est d'accord avec le placement je te donne le lien de notre association tu pouras voir des models de lettres et les textes de loi pour te défendre je rappel que l'association est totalement gratuite tu peux également nous laissé tes cooordoner sur le site pour que je puisse t'aider dans tes démarches
voici le lien http://eclma.wordpress.com/
Lorentz

Par **seve**, le **23/10/2010** à **23:28**

bonjour voila mes 6enfants ont ete placer abusivement sur des ont dit depuis deux ans je me bat avec mon mari pour les recupoerer aidez moi svp je voudrais savoire ou je peu rencontrer des politicien quelqun de haut pour me sortire de cette galere de ce cochemard ces pas juste voici mon mail contacter moi svp dite moi donnez moi des infot merci smoussy@live.fr

Par **libelule33**, le **06/12/2010** à **17:39**

bonjour, j ai des soucis avec mon logement j ai un avis d expulsion pour loyers impayés , &ainsi k un impayé de cantine pour ma fille , tout devrai rentrer dans l ordre avant fin janvier, mais je viens d etre contacter par la mairie de ma commune , je leurs ai confirmer ke tout allai rentrer dans l ordre mais j ai peur k il fasse une enquete et k ils me prennent ma fille ! ont ils le droit de me prendre ma fille pour ca vu ke tout sera arranger dans un mois?merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **18:57**

Bonsoir,

[citation]je leurs ai confirmer ke tout allai rentrer dans l ordre [/citation]

Qu'entendez-vous par tout allait rentrer dans l' ordre ?

Pour la cantine ? ..... Pour le logement ?

L'impayé de la cantine pour votre fille, ce n'est pas grave ... Les mairies savent attendre lorsque des parents se trouvent en difficutés.

Si vous vous occupez bien de votre fille, on ne vous l'enlèvera pas. Il faut un motif grave pour ça.

Où en êtes vous pour le logement ?. Actuellement vous bénéficiez de la trêve hivernale jusqu'au 15 mars, mais ensuite ?

Si vous n'avez pas de logement de prévu, contactez l'Assistante Sociale, elle pourra vous aider à vous loger en attendant un nouveau logement. N'attendez surtout pas d'être expulsée.

Ne vous inquiétez pas, elle ne vous enlèvera pas votre fille.

Bon courage.

Par **libelule33**, le **07/12/2010** à **18:29**

en fait on a 1000€ d impayés de loyer dc on en donne la moitier ce mois si et l otre le mois prochain dc fin janvier on sera a jour de notre logement et en mars on pourra resigner un bail ! j ai rdv lundi prochain pour signer un protocole d accord pour la regularisation des loyers et j ai dis a la mairie ke je leurs ferai la photocopie de ce document , ma fille va tres bien elle evolue tres bien mm trop vite a mon gout mais elle es en pleine santé et ne manque de rien je pense ke personne ne pourra me dire le contraire autour de moi ! elle a 6 ans et elle es en cp comme tous les enfants de son age elle es pleine de vie .... en tous les cas je vous remercie de votre reponse ca me rassure vraiment j ai eu tres peur !!!

Par **Marion2**, le **07/12/2010** à **18:44**

C'est très bien, vous avez réussi à négocier un remboursement.

Bon courage à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **emeric**, le **29/04/2011** à **03:20**

tous d’abord le placement de ta fille est abusive ci tu n’est pas passer devant le juge après que ta fille sois enlever ceci et illégale devant loi car le juge dois t’entendre 8 jour maxi
tu peux maintenant porte plainte contre l’aide social a l’enfance et le magistrat au prés du procureur et dans le même temps tu dois également engager une récusation du juge
Pour cela il faut te rapprocher vers un avocat ci tu ne peux pas le faire
ou une association je te donne un lien http://lienparentsenfantsefcaputeaux.blog4ever.com il y a des models de lettre

Par **france**, le **14/06/2012** à **01:59**

Bonjour

A la suite d'un désaccord avec mon adolescent portant sur le travail scolaire et ses sms continus, je l'ai envoyé chez son amie(deux dimanche de suite). Furieux il a dit à la mère de cette amie que je l'avais mis dehors alors qu'en aucun cas il ne s'est trouvé dans un environnement le mettant en danger moralement où physiquement.

Suite à une dénonciation anonyme au numéro 119 dimanche 3 juin après-midi (mon fils m'a confirmé qu'il s'agit de la mère de son amie qui elle-même a vécu le drame d'être retirée de sa famille et malgré son entretien avec ma soeur médecin dans les écoles qui lui a confirmé que j'étais une mère aimante qui élève très bien son fils), puis à la saisine du parquet des mineurs par Mme Puech UTAM de Bouloc en raison (je la cite) des informations préoccupantes relevées depuis le début de la semaine, mon fils de 16 ans et 10 mois (17 ans le 24-08-2012) a été placé en famille d'accueil d'urgence vendredi 8 juin 2012 et ce n'ai qu'hier que j'ai reçu un mail de lui dans lequel il me dit sa souffrance devant tout ce qui se passe.

Je pense que la date de l'audience du juge des enfants devrait être bientôt fixée. Pour ce qui me concerne ce qui arrive est un vrai cauchemar. Je pense que mon fils a été manipulé par des personnes qui ont voulu salir notre relation, et qu'il va souffrir atrocement quand il va réalise la portée de ce qui nous arrive. Je ne suis pas demandeuse d'aide éducative mais en revanche soucieuse de rétablir la justice et de laver toute cette procédure brutale et violente qui a fracturé et traumatisé notre famille: en un mot pour restaurer mon statut de mère qui a été abîmée, aux yeux de mon fils.

1- j'ai demandé au juge des affaires familiales par lettre recommandée copie juge pour enfant et conseil régional qu'une enquête judiciaire soit menée sur moi-même,
2- j'ai demandé à être soumise de mon plein gré à une expertise psychiatrique (mon fils répétait en boucle que ce qu'il fait il le fait pour me sauver pour mon bien pour me soigner...)
3- en pleine maîtrise de mes capacités intellectuelles, morales et mentales j'ai demandé à répondre de mes actes au cours d'un procés en bonne et dûe forme et non pas une audience avec le juge pour enfant et les assistantes sociales qui va accroître le traumatisme vécu par mon fils et insupportable pour moi-même.

Je prèfère bénéficier d'un jugement basé sur l'analyse contradictoire et objective de faits,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

prononcé dans un cadre juridique et pas éducatif et en assumer les conséquences en tant que justiciable s'ils sont avérés. Il y aura non lieu si comme je le pense je suis blanchie et mon enfant aura la vision de sa mère qu'il a toujours eu celle d'une mère irréprochable.

Mes questions sont les suivantes:

1/ suis je obligée de me présenter à l'audience du juge à but éducatif pour enfant sachant que je vis très mal l'irruption des services sociaux dans ma vie familiale?
2/ comment aller directement vers l'ouverture d'une enquête judiciaire en bonne et due forme?
3/ pouvez vous m'aider à identifier un avocat sur lequel m'appuyer pour lui expliquer ce qui se passe et l'enfer dans lequel nous nous trouvons. pour ma part je ne contacte pas mon fils dans sa famille d'accueil car je ne veux en aucun cas l'influencer. Par ailleurs je n'ai pas encore été auditionnée dans l'évaluation menée par le service social.

Chef d'une famille monoparentale, je suis mère célibataire d'un enfant que j'ai adopté très jeune (3 mois) et pèsent sur mon fils et moi tous les a priori et les clichés qui sont véhiculés sur ce type de situation. Impossible de faire la lumière car toute parole prrononcée est sortie de son contexte et se retourne contre moi. La situation est kaffkaienne et je n'ose même plus dire un mot.

J'ai vraiment besoin d'aide.
Bien cordialement
France Lasnier
31150 Gratentour

Par **atlantiz**, le **08/12/2012** à **04:18**

bonjour,
bonjour,
j ai besoin de vos conseils de votre aide,ase m a pris mon premier enfants a la naissance grace a l'aide des grand parents qui voulaient notre enfant ,t qui nous calomniais,on s'est battu pendant 15 ans ,sa soeur qui a 14 ans ,elle est resté avec nous et a toujours été triste de ne pas avoir son frère ,que ce soit educatrice ,juge ,grand parent ,tout a "t" fait pôur nous discriditer aux yeux de notre fils ,qu'il ne s'attache pas a nous ,un coup ,on voulait nous le rendre ,puis hop ! ca changait de juge et le dernier coupaient tous les ponts avec notre fils etc! ma fille de 14 ans ,a eu l'année dernière ,un passage a vide ,ou elle s'est scarifié un peu ,elle nous a dit que ce n'etais pas nous ,mais comme j etais enceinte et cloué au lit ,peut etre est ce la peur de ne plus etre le seul bébé de la famille ,son frère n'etant pas là!
mais elle nous a dis que c'etais a cause de ces amis,car megane est dyslexique et dysphasique et est suivi par des orthophoniste depuis toute petite,et longtemps ,elle a eu du mal a communiquer et a avoir des amis ,la au collège ,elle a eu de vrai amis ,et elle a eu peur de les perdre ! bref! c'est son orthophoniste qui nous a prevenu ,car a nous elle nous racontait qu'elle etait tombé dans les ronces en se chamaillant,bref ,on a parlé avec elle ! et elle a arreté ,mais comme elle voulait voir un pedopsy ,j ai commencé a en chercher un ,mais avec le grossesse et le bébé quand il est né ,c'etais dur ,
au moment meme ou je trouvait le pedopsy et allait mettre en place le cmpp (en vue d'une avs) je rcois une lettre que j ai une enqiuete mené par l enfance catalane!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

et voila ca recommence ,et sur mon bébé aussi ! l assistante de l'enfance catalane est deja venue ,fouine ,parle a ma fille et lui fait dire des betise ! j ai peur ,je vis dans l'angoisse ,ils veulent me prendre tous mes bébés,la chair de ma chair ,mes entrailles!

je ne pourrais pas supporter encore tou ca ! je suis une bonne mère ,toute ma vie et celle de mon mari est consacrée a nos enfants! cela fait 5 ans que je ne m achete rien ,que l on mange qu'un repas pour qu'elles est tout!on est 24h /24 avec elles,je l ai fais suivre comme il le faut meme si j ai mis un peu de temps quand j etais enceinte !

le juge nous a meme pas convoqué avant de nous mettre cette enquête ! meme l'assistante de l'ase a trouvé cela bizarre,et que les dossiers de fratie ne soit pa reuni,

je pleure chaque jours ,et mes fillles sont inquiete meme si la grande qui est en pleine adolescence fait la dure ! elle croit que elle est a l abri et qu'ils peuvent rien lui faire si elle n 'est pas d'accord ,je lui dis qie non ! elle en a l exemple de son frère !

j ai besoin d'aide ,du soutien d'une association!j en ai tellement vue avec mon fils ,un juge qui osait siffler pendant que mon avocat parlait et de lui dire qu'il se fichait de ce qu'il disait ,et qu'il fasse vite! et de ne pas prendre nos preuves,et par contre l'ase qui en avaient aucune de preuves d'ecouter leur mensonges comme paroles d'evangiles! j en ai vu des vertes et pas mures pour savoir ,que si ils veulent me prendre mes filles ,ils inventeront ,et les prendront !ma dernière n'a qu'un an !

je les aime tellement et il savent que je ferais n'importe quoi quitte a pas faire du grabuge de peur de ne pas les revoir !
aidez moi ,merci de votre attention!

aujourd'hui je suis perdu ,je ne sais plus quoi faire ,j ai toujours prouvé a l ase notre bonne foi ,mais il propose un rv et si on peut pas y aller ,disent qu'on la refusait etc ,dernièrement ,ils on réussi a ce qu'on ne passe plus devant un juge pour notre fils placé et qu'il aient tous les droits parentaux a notre place car soi disant ,je ne faisait pas les papiers ,or c'est un mensonge ,je les faisait meme en triple ,mais l educ ,les perdaient et disaient a mon fils aussi ,que je ne les faisaient pas !
et maintenant ,ils essaient de me prendre mes petites !
:(

Par **jo 29**, le **08/12/2012** à **17:09**

Bonjour

J'ai etait convoquer au tribunal ce vendredi pour mes 4 enfants ce vendredi pour une sois disante cassure de la courbe de poid qui a etait confirmé
Par le medecin du foyer
Au tribunal nous avons présenté a la juge des enfants tout le suivi

Medical de nos enfants suivi regulierement par notre medecin
Qui comfirme via un certificat remis au juge que nos enfants ne présent aucune cassure ni ancienne ni recente avec un bon dévelopement saturo ponderal
Le juge n'a rien voulu entendre de la part de notre médecin

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Na meme pas pris la peine de lire sont certificat
En disant que des medecin réferent au foyer avait deja constaté cette cassure imaginaire
La sentance et tombé placement d'un ans en foyer avec guidage vers famille d'acceuil.
Que faire pour se faire entendre?

Par **sefcaeurope**, le **26/02/2013** à **22:29**

A tous note d'information
Si le juge est partial deux solutions le récusé ou le dépaysement de votre dossier judisiaire dans un autre département ou plus complex faire une saisine par requete en suspision l'égitime auprés du premier président de la cour d'appel, il y a des modèles de lettres qui pourront vous aidé dans vos démarche:
http://lienparentsenfantsefcaputeaux.blog4ever.com le site ou vous trouverez les modèles et vous pouvez également contacté le juriste de l'association qui vous aidera à rédigé vos doléances.

Par **NADFIL**, le **21/03/2013** à **15:43**

Bonjour atlantiz.
Je viens de lire votre message.
Quelle est votre situation depuis?
Cordialement.

Par **lysnord**, le **23/03/2013** à **17:12**

je repond à marion qui se permet de faire des commentaires stupides quant aux raisons qui ont amenes les services sociaux à retirer un enfant de ses parents
apparemment cette personne ne sait pas de quoi elle parle et se permet de juger

Par **jo 29**, le **12/12/2013** à **20:19**

Tout a fais d'accord avec lysnord

Par **jo 29**, le **12/12/2013** à **20:19**

Tout a fais d'accord avec lysnord

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **requinargent**, le **18/10/2014** à **23:37**

Bonjour a tous et a tous je laisse ce commentaire car moi et ma femme sommes victimes du placement abusif de notre bebe de 21 mois et avons besoin d'aide et de conseil. Merci d'aller voir notre article via ce lien cela et trés importants pour nous:
Www.titeluludu.skyrock.com
Merci a toute et a tous

Par **jo 29**, le **01/11/2014** à **23:45**

http://enfantsplace29.wordpress.com/

Par **jennylea**, le **20/12/2014** à **15:09**

CONTRAIREMENT A CE QUE J AI PU LIRE ICI
ET SURTOUT LES MESSAGES DE MARION

LES PLACEMENTS ABUSIFS EXISTENT en France

et oui beaucoup d enfants sont placés pour rien et il est très dur de les recuperer car l ASE et les psy font de faux rapport

on est beaucoup de parents a etre victimes

venez nous rejoindre , on peut vous aider

https://www.facebook.com/SoutienAMorganeEtChanelLeFloch?ref=ts&fref=ts

OUI A LA PROTECTION DE L ENFANCE
NON AU PLACEMENT ABUSIF

Par **jo 29**, le **20/12/2014** à **15:54**

connaissais vous des personnes qui ont ou ont eu des enfants placé dans la région brestoise?

Cdlt

Par **jennylea**, le **21/12/2014** à **02:08**

je connais des personnes sur lorient

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

brest je crois pas mais je peut regarder sinon venez sur notre page face book pour demander

bonne soirée

Par **jennifer51**, le **18/08/2019** à **16:55**

bjr je vien vers vous ca fait 7 ans quond ma pris mais 8 enfant pour placement abesif de la grand mere qui comande notre vie prive

et la il eu un signalement jai accouche le 24 juin il son venu prendre mon bebe

la grand mere elle travail avec la dipas de l'aisne elle cest les loi elle conne les service socau

je me bas pour recupere mais enfant vous pouve nous aide

Par **jennifer51**, le **18/08/2019** à **16:55**

bjr je vien vers vous ca fait 7 ans quond ma pris mais 8 enfant pour placement abesif de la grand mere qui comande notre vie prive

et la il eu un signalement jai accouche le 24 juin il son venu prendre mon bebe

la grand mere elle travail avec la dipas de l'aisne elle cest les loi elle conne les service socau

je me bas pour recupere mais enfant vous pouve nous aide

Par **jodelariege**, le **18/08/2019** à **20:17**

bonsoir .... le placement de vos enfants a été ordonné par un juge car il estimait que vos enfants étaient en danger pour diverses raisons à votre domicile .... seul un avocat pour vous dire si vos droits ont été respectés ou non....

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés